

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 26 janvier 2015, a adopté le règlement suivant :

**15-001 Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de
financer les travaux de réaménagement du carrefour
Pie-IX/Sherbrooke**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 mars 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 13 mars 2015.

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir